



Lettre d'information n°03

Des Instructeurs et Formateurs

Le 01 janvier 2014

Liens :

- Mail du RPF: rpf@ffvv.org
- Formation Homologuée des instructeurs: [le lien:](#)
- Autres lettres: [Lien](#)
- Site Commission formn: <http://formation.ffvv.org/>

ATO (suite)

Les documents que vous allez devoir rédiger pour votre ATO : Mais vous aurez le support d'un générique

- Le manuel d'organisation**, qui comprend le formulaire de candidature pour l'ATO, la description de la forme juridique de votre association, le plan de vos locaux et une attestation du président.
- Le manuel d'exploitation**, qui détaille le fonctionnement de l'école, c'est une sorte de règlement intérieur associé aux consignes de l'association dans son fonctionnement au sol et en vol.
- Le manuel de formation**, composé de plusieurs documents décomposant les formations avec leurs contenus
- Le Manuel SGS**, décrivant la mise en œuvre et le maintien du système de sécurité, en donnant la philosophie et le principe de fonctionnement du système de gestion de la sécurité, ainsi que l'identification des dangers pour la sécurité aéronautique qui découle de notre activité et des mesures prises aux fins d'atténuer le ris-

que.

La FFV et vous pour la préparation de votre ATO

La commission Formation de la FFV finalise un guide pour la rédaction des manuels d'organisation, d'exploitation et du SGS, en relation avec la DSAC. Ce guide sera diffusé début 2014.

Afin de ne laisser aucun club au bord de la route lors du passage aux ATO, la commission Formation de la FFV vous apportera son aide avec des outils.

- **Rédaction d'un manuel d'exploitation** générique, reprenant l'organisation et la méthode d'exploitation propre à chaque club. Ce document devra être personnalisé à partir d'une base générique.
- **Rédaction d'un manuel de formation** qui sera le même pour tous, reprenant les différentes formations, SPL, LAPL(S), TMG, moyens de lancement par : treuil, remorquage, sandows, autonome et traction par une voiture, vol acrobatique, ainsi que la formation pilote remorqueur. Il suffira de le prendre tel quel .
- **Rédaction d'un manuel Système de gestion de la sécurité** générique.
- **Création d'un outil de gestion de l'ATO** : « GESATO », pour le suivi de la formation des élèves, et l'archivage des documents. Cet outil sera interfacé avec le logiciel des licences afin d'éviter les saisies à répétition des données des pilotes, et sera accessible uniquement par les instructeurs du club d'appartenance de l'élève.

Les documents seront accessibles à partir du Blog de la commission formation sur le site de la FFV

Renouvellement de qualification instructeur

Suite à certaines interprétations de l'arrêté du 30 avril 2012, la DGAC/DSAC/PN nous confirme que le contrôle de compétence instructeur n'est exigible qu'au 3ème renouvellement, à partir d'avril 2012.

Conseils:

Afin de ne pas bloquer les formateurs dans un même temps, en 2021, commencez à effectuer ce contrôle, n'attendez pas la date butée.

ITV notez les différentes conduites de contrôle de compétence pilote que vous réalisez afin de pouvoir les mentionner lors du renouvellement de votre qualification instructeur.

Utilisez cette phrase sur votre carnet avant d'aller au bureau pour renouveler.

Carnet arrêté au total de xxx heures de vol, et avec, dans la période de validité de la qualification instructeur (ITP ou ITV), 2 des 3 conditions ci-dessous: (notez que 2 conditions)

- 1 - Expérience de** (plus de 30) **heures de vol ou** (plus de 60) **vols d'instruction,**
- 2 - Actualisation le** « date » **à** « lieu »
- 3 - Contrôle de compétence le :** « date »

(et en plus seulement pour les examinateurs ITV)

- 2 conduites de contrôle de compétence par période de 12 mois pendant la période de validité de la qualification ITV les : « les 6 dates des contrôles »

<http://formation.ffv.org/ato>

(A suivre dans la prochaine édition)